

Lettre d'Albert Borschette à Joseph Bech sur la réunion des experts du Benelux sur l'énergie nucléaire (21 septembre 1955)

Légende: Le 21 septembre 1955, Albert Borschette, secrétaire de la Légation du Luxembourg en Belgique rapporte à son ministre des Affaires étrangères, Joseph Bech, la discussion entre experts du Benelux sur les questions nucléaires, du 15 septembre 1955 à Bruxelles. Lors de cette rencontre, diplomates et scientifiques du Benelux préparent la négociation en cours au sein du comité Spaak, en passant en revue leurs positions respectives sur les questions des brevets, des investissements et de la formation dans le domaine nucléaire.

Source: Légation du Luxembourg en Belgique. Le Ministre du Luxembourg à Bruxelles à son Excellence Monsieur Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères à Luxembourg. Concerne: Comité intergouvernemental de Messine, Energie nucléaire. (Bruxelles, le 21 septembre 1955). 4 p. Archives Nationales de Luxembourg (ANLux). Ministère des Affaires étrangères. Instituts internationaux–Institutions spécialisées–Organisations internationales (1900-1984). Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine (1955-1957.01). Commission de l'énergie nucléaire, 1955-1956, AE-07706A.

Copyright: (c) ANLux

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_d_albert_borschette_a_joseph_bech_sur_la_reunion_des_experts_du_benelux_sur_l_energie_nucleaire_21_septembre_1955-fr-4a961b80-0791-4308-a595-a1913b9a8390.html



Date de dernière mise à jour: 11/01/2017

BRUXELLES, le 21 septembre 1955.

3/L - RE.30



Le Ministre du Luxembourg à Bruxelles
à
Son Excellence Monsieur Joseph Bech,
Président du Gouvernement,
Ministre des Affaires Etrangères à LUXEMBOURG.

Concerne : Comité Intergouvernemental de Bruxelles
Energie Nucléaire.

Le 15 septembre 1955 a eu lieu, à Bruxelles, dans le cadre des travaux du Comité Intergouvernemental créé par la Conférence de Messine, une réunion des experts des pays de Benelux de la Commission de l'Energie Nucléaire.

Au cours de cette réunion, on a surtout examiné le questionnaire récemment distribué (document No 226) et élaboré une attitude commune quant aux réponses à faire.

Assistaient à cette réunion, du côté

- belge : M. le Professeur Errera, Délégué de la Commission de l'Energie Nucléaire
M. van der Meulen, Membre du Comité Directeur
M. Symon, du Centre d'Etudes d'Applications de l'Energie Nucléaire;
- hollandais : M. Kramer, membre de la Commission de l'Energie Nucléaire
M. De Vries Robles, membre de la Commission de l'Energie Nucléaire
M. de Haas;
- luxembourgeois : M. Borschette, Secrétaire de Légation
M. Graf, Membre de la Commission de l'Energie Nucléaire.

- copie à limite de transport et de l'électricité pour inf.
feu. 23/9.55 ./.
f.

La discussion avait un caractère essentiellement technique; les trois délégations ont pu harmoniser leurs réponses audit questionnaire.

D'une façon générale, on a pu constater que les délégués hollandais sont beaucoup plus réticents que les délégués belges quant à la mise en commun des moyens de production et l'élaboration de projets communs dans le domaine nucléaire.

Pour la Hollande, la construction en commun doit rester l'exception, limitée aux projets dont les investissements financiers dépasseraient les capacités et les possibilités de l'industrie privée.

Deux difficultés majeures semblent, de l'avis des délégués hollandais, s'opposer à la mise en commun dans le domaine nucléaire :

- 1) la question des brevets détenus actuellement dans certains pays par l'industrie privée,
- 2) dans certains pays tout ce qui est du domaine nucléaire est étatisé (France, Grande-Bretagne), tandis qu'en Belgique et aux Pays-Bas, c'est l'industrie privée qui détient le secret industriel et les moyens d'application technique de l'énergie nucléaire.

En ce qui concerne l'Agence Internationale, il semble que les délégations des six pays soient acquises à l'idée de fonder une Agence des Six dans le domaine nucléaire, quoiqu'il paraisse probable que l'Agence Nucléaire des Nations-Unies prendra forme dans quelques mois.

L'Agence Nucléaire des Six aurait comme but principal la standardisation des méthodes de prospection et de travail, la coordination des projets, la mise sur pied d'un programme d'ensemble commun. Elle pourrait en outre accorder des subventions à l'industrie privée pour la réalisation de projets de grande envergure et très coûteux.

./.

A première vue, il semble que le Luxembourg ne tirera aucun avantage direct en participant à une telle Agence qui fera sans doute double emploi avec l'Agence des Nations-Unies, et la contribution financière du Grand-Duché à l'Agence des Six se révélerait peut-être très lourde.

Par contre, la mise sur pied d'équipes de prospecteurs, d'ingénieurs en génie atomique, et la formation d'ingénieurs spécialisés en matière nucléaire pourrait être des plus intéressantes pour les jeunes Luxembourgeois. On envisage, actuellement, dans la formation commune des ingénieurs atomiques des six pays, des études de trois cycles :

- 1) le cycle normal des études d'ingénieurs, avec spécialisation dans une matière traditionnelle, p.ex. ingénieur en métallurgie;
- 2) un cycle complémentaire d'études en matière atomique, avec diplôme spécial. Ce cycle ne durerait que quelques mois;
- 3) un stage théorique et pratique à un centre atomique situé dans un des six pays.

Cette formation d'ingénieurs atomiques "européens" différerait considérablement de celle que pratiquent les Etats-Unis où la spécialisation commence dès le début des études. Mais la formation "européenne" permettrait à des ingénieurs même spécialisés d'entrer dans une autre branche de l'industrie, si la carrière d'ingénieur "atomique" était saturée.

Dans l'ensemble, la Commission de l'Energie Nucléaire espère avoir terminé ses travaux vers le 15 octobre et désignera alors son rapporteur qui soumettrait son rapport au Comité Directeur.

Brm.- Transmis en copie à Monsieur le Ministre des Transports et de l'Electricité pour information.

Luxembourg, le 14 septembre 1955
Pour le Président du Gouvernement,
Ministre des Affaires Etrangères,

-re-

FR/JC

Secrétaire de Légation.